

Enseignement supérieur et recherche

DCG et DSCG

Calendrier des inscriptions aux épreuves - session 2015

NOR : MENS1401190A
arrêté du 1-10-2014
MENESR - DGESIP A1-3

Vu décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié, , notamment articles 45 à 62

Article 1 - Le calendrier des inscriptions au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), session 2015, s'établit comme suit :

	Diplôme postulé	
	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des inscriptions sur Internet	mardi 6 janvier 2015	mardi 21 avril 2015
Date nationale de fermeture des inscriptions sur Internet	jeudi 5 février 2015 à 17 h (heure métropolitaine)	mardi 26 mai 2015 à 17 h (heure métropolitaine)
Date nationale limite de retour - des dossiers d'inscription - des rapports de stage (UE 13 du DCG) - des mémoires (UE 7 du DSCG) - des livrets 2 VAE (*)	vendredi 13 mars 2015 à minuit (cachet de La Poste faisant foi)	vendredi 21 août 2015 à minuit (cachet de La Poste faisant foi)

(*) VAE : validation des acquis de l'expérience

Article 2 - Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1er du présent arrêté.

Article 3 - Le service d'inscription sur Internet sera ouvert :

- pour le DCG, du 6 janvier 2015 au 6 février 2015 jusqu'à 17 h (heure métropolitaine) ;
- pour le DSCG, du 21 avril 2015 au 26 mai 2015 jusqu'à 17 h (heure métropolitaine).

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet, à partir du site :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/dcs>

À l'issue de cette démarche, le candidat reçoit son formulaire d'inscription par voie postale. Ce document doit être signé et, le cas échéant, corrigé par le candidat, puis renvoyé au service rectoral gestionnaire, accompagné de tous les justificatifs, dans le délai fixé à l'article 1er du présent arrêté.

Le candidat qui n'aurait pas reçu le formulaire d'inscription :

- pour le DCG, le 20 février 2015 ;
- pour le DSCG, le 16 juin 2015 ;

doit en informer (par lettre recommandée avec accusé de réception) le service gestionnaire de son académie de rattachement :

- pour le DCG, avant le 24 février 2015 minuit (cachet de La Poste faisant foi) ;
- pour le DSCG, avant le 22 juin 2015 minuit (cachet de La Poste faisant foi) ;

en indiquant impérativement le numéro qui lui a été attribué lors de son inscription par Internet.

Article 4 - La demande d'inscription à l'épreuve n° 7 du DSCG « relations professionnelles » n'est acceptée au titre de la session 2015 que si la « fiche d'agrément du sujet de mémoire », dûment validée par un enseignant-chercheur, est envoyée au service gestionnaire au plus tard le 21 août 2015 minuit. Le candidat qui souhaite confier l'étude de sa demande d'agrément à son service gestionnaire doit lui faire parvenir la dite fiche au plus tard le 17 avril 2015 minuit (cachet de La Poste faisant foi).

Article 5 - Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir d'éventuels report(s) de note, dispense(s) et, le cas échéant, validation(s) accordée(s) au titre des acquis de l'expérience (VAE) par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG.

Article 6 - Aucune inscription et aucune pièce justificative ne sont acceptées hors délais.

Article 7 - Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire sur la base d'un titre ou d'un diplôme et sur la base du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Article 8 - Le calendrier des inscriptions et des épreuves s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 9 - Les candidats résidant à l'étranger ou dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (Drom et Com) sont rattachés et gérés par les services des rectorats figurant dans la liste ci-dessous :

Algérie, Madagascar, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française, Tunisie

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
Place Lucien-Paye
13621 Aix-en-Provence cedex 1

Maroc

Rectorat de l'académie de Bordeaux
BP 935
5 rue Joseph de Carayon-Latour

	33060 Bordeaux cedex
Belgique, Royaume-Uni	Rectorat de l'académie de Lille BP 709 20 rue Saint-Jacques 59033 Lille cedex
Suisse	Rectorat de l'académie de Lyon 94 rue Hénon BP 64571 69244 Lyon cedex 04
Andorre, Liban	Rectorat de l'académie de Montpellier 31, rue de l'Université 34064 Montpellier cedex
Luxembourg	Rectorat de l'académie de Nancy-Metz 2, rue Philippe de Gueldres Case officielle n° 30 013 54035 Nancy cedex
Bénin, Togo	Rectorat de l'académie de Nantes DIVEC 4 2 4 rue de la Houssinière BP 72616 44326 Nantes cedex 3
Burundi, Congo, Gabon, Italie, Monaco	Rectorat de l'académie de Nice 53 avenue Cap-de-Croix 06181 Nice cedex
Côte d'Ivoire	Rectorat de l'académie de Rennes DEXACO CS 24209 13 boulevard de la Duchesse Anne 35042 Rennes Cedex
Mayotte	Rectorat de l'académie de la Réunion 24 avenue Georges Brassens 97702 Saint-Denis Message cedex 9
Allemagne	Rectorat de l'académie de Strasbourg 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex 9
Drom, Com ou pays étrangers non rattachés	Service inter académique des examens et concours (SIEC)

aux académies ci-dessus,
Terres australes antarctiques françaises

(9300)
7 rue Ernest Renan
94114 Arcueil Cedex

Article 10 - Les épreuves correspondant aux différentes unités d'enseignement (UE) composant le DCG et le DSCG, session 2015, sont fixées aux dates et heures ci-après (heure métropolitaine) :

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

N° UE	Intitulé UE	Date de l'épreuve	Horaires
UE 1	Introduction au droit	lundi 1er juin 2015	de 10 h à 13 h
UE 6	Finance d'entreprise	lundi 1er juin 2015	de 14 h 30 à 17 h 30
UE 9	Introduction à la comptabilité	mardi 2 juin 2015	de 10 h à 13 h
UE 7	Management	mardi 2 juin 2015	de 14 h 30 à 18 h 30
UE 10	Comptabilité approfondie	mercredi 3 juin 2015	de 10 h à 13 h
UE 8	Système d'information de gestion	mercredi 3 juin 2015	de 14 h 30 à 18 h 30
UE 4	Droit fiscal	jeudi 4 juin 2015	de 10 h à 13 h
UE 5	Économie	jeudi 4 juin 2015	de 14 h 30 à 18 h 30
UE 12	Anglais appliqué aux affaires	vendredi 5 juin 2015	de 10 h à 13 h
UE 11	Contrôle de gestion	vendredi 5 juin 2015	de 14 h 30 à 18 h 30
UE 2	Droit des sociétés	lundi 8 juin 2015	de 10 h à 13 h
UE 3	Droit social	lundi 8 juin 2015	de 14 h 30 à 17 h 30
UE 14	Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien)	mardi 9 juin 2015	de 10 h à 13 h
UE 13	Relations professionnelles (épreuve de soutenance d'un rapport de stage)	à partir du jeudi 11 juin 2015	1 heure maximum

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

N° UE	Intitulé UE	Date de l'épreuve	Horaires
UE 2	Finance	mercredi 21 octobre 2015	de 10 h à 13 h
UE 4	Comptabilité et audit	mercredi 21 octobre 2015	de 14 h 30 à 18 h 30
UE 8	Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien)	jeudi 22 octobre 2015	de 10 h à 13 h
UE 1	Gestion juridique, fiscale et sociale	jeudi 22 octobre 2015	de 14 h 30 à 18 h 30
UE 5	Management des systèmes d'information	vendredi 23 octobre 2015	de 10 h à 13 h
UE 3	Management et contrôle de gestion	vendredi 23 octobre 2015	de 14 h 30 à 18 h 30
UE 6	Épreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais	à partir du lundi 26 octobre 2015	1 heure maximum
UE 7	Relations professionnelles (épreuve de soutenance d'un mémoire)	à partir du lundi 26 octobre 2015	1 heure maximum

Article 11 - L'arrêté du 29 octobre 2013 fixant les dates du calendrier des inscriptions et des épreuves pour la session 2014 est abrogé.

Article 12 - Les recteurs d'académie et le directeur du service interacadémique des examens et concours sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 1er octobre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous